



**COMITE INTERDEPARTEMENTAL  
ILE DE FRANCE EST**

Piscine Michel Beaufort  
(Entrée à l'arrière du bâtiment par rapport à l'entrée de la piscine)  
Parking accessible par l'entrée du Mc Donalds,  
suivre « Sortie/Parking ».  
[PLAN](#)

## **Compétition sélective CID EPEE DAME INDIVIDUEL M15 - 05/06/21 BONDY**

**SAMEDI 05 JUIN 2021**

### **Lieu :**

Salle d'armes de Bondy  
Piscine Michel Beaufort (Entrée à l'arrière du bâtiment par rapport à l'entrée de la piscine) - 207 Avenue Gallieni  
93140 BONDY

### **Horaires**

Individuel Epée Dame M15 – Appel : 14h00 – Scratch : 14h15 – Début : 14h30

### **Engagements :**

Les engagements par les clubs autorisés devront être effectués sur l'interface d'engagements de la FFE **pour le**  
**JEUDI 3 JUIN 2021** à 23h59

### **Droit d'inscription :**

10 €

### **Arbitrage :**

1 arbitre pour 4 tireurs.

Si le nombre d'arbitres n'est pas suffisant pour faire la compétition, celle-ci sera annulée.

## **PROTOCOLE SANITAIRE & COMPÉTITION :**

- La compétition sera à huis clos. Seules ces personnes sont autorisées dans la salle :
  - Sportifs participant à l'épreuve.
  - Arbitres de l'épreuve.
  - 1 accompagnateur par tranche de 4 tireurs (2 maximum acceptés), le nom des accompagnateurs doit être envoyé à l'adresse : [epee.dames.creteil@gmail.com](mailto:epee.dames.creteil@gmail.com) (en précisant la compétition)
  - Organisateurs.
- Un test COVID négatif est obligatoire : PCR de moins de 72h ou test antigénique de moins de 24h avant la date de l'épreuve pour rentrer sur le site de la compétition pour tous.
- Les tireurs/tireuses doivent avoir repris l'entraînement depuis au moins 15 jours.
- Les compétitions se dérouleront sans tapis électrique au sol.
- Merci de venir avec le montant exact de l'inscription pour éviter l'échange de monnaie.
- L'accès aux vestiaires sera réduit, pensez à arriver avec une partie de votre tenue sur vous (pantalon).
- Le port du masque sanitaire est OBLIGATOIRE dans tout le site de la compétition. Les tireurs sont autorisés à enlever leur masque sanitaire UNIQUEMENT pendant les assauts, juste avant de mettre le masque d'escrime et ce, jusqu'à ce que le match soit terminé.
- Pas de buvette. Pensez à apporter de l'eau et une collation. Manger (sandwich, ...) à l'intérieur du site de la compétition est interdit.
- Seul l'arbitre est autorisé à toucher le matériel de contrôle. Un tireur ne pourra pas l'utiliser à la fin d'un match. La vérification de la feuille de match se fera de façon visuelle auprès de l'arbitre qui, après validation par le tireur, sera seul à la remplir.
- La poignée de main n'est pas autorisée. Les cris après une séquence de touches, les étreintes et embrassades victorieuses ne sont pas autorisés.
- Si le nombre d'arbitres n'est pas suffisant pour faire la compétition, celle-ci sera annulée.

- Le règlement sanitaire devra scrupuleusement être respecté sous peine d'exclusion de la compétition.

*Dans le cas où un tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis (jeudi avant minuit) à l'aide du système des engagements en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 3 fois le droit d'engagement prévu à payer sur place lors de son engagement. Pour être accepté à la compétition, le tireur concerné devra avoir prévenu la commission [bertrand.dupeyrat@leac-escrime.fr](mailto:bertrand.dupeyrat@leac-escrime.fr) (avec copie à [escrime@leac-escrime.fr](mailto:escrime@leac-escrime.fr)) de son engagement hors délai (par mail ou téléphone) ; à défaut, il ne sera pas accepté.*

*Dans le cas où un ou plusieurs tireurs, d'un club engagé à l'épreuve est absent, le responsable du club doit s'acquitter des droits d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés absents, sous peine de non engagement des tireurs présents. Si les responsables du club sont absents le droit pour le club à participer à la compétition de ligue suivante quelles que soient l'arme et/ou la catégorie est assujéti au paiement des droits d'engagement à la ligue, concernant la compétition incriminée. Le comité directeur a cependant atténué ce dispositif, et admet qu'une dérogation exceptionnelle pourra être accordée aux clubs à condition de prévenir la commission d'armes par mail, la veille de la compétition.*

Comité Interdépartemental d'Escrime Ile de France Est :16 avenue Raspail – 94250 GENTILLY - 06.62.54.49.12